

<p><b>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Commission régionale de l'agro-écologie (CAE)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du 8 juin 2017</b></p> <p style="text-align: center;">Maison de l'Agriculture – Aix en Provence</p>	 <p style="text-align: center;"><b>PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D' AZUR</b></p>
		<p style="text-align: center;"><b>Nombre de pages : 5</b></p>

**Personnes présentes :**

voir liste en annexe

**Accueil :**

Véronique FAJARDI, DRAAF adjointe  
Claude ROSSIGNOL, Président de la CRA

M. Patrice Delaurens est excusé, étant retenu à la Préfecture.

Les réunions de la CAE et du COREDEF sont aujourd'hui rassemblées autour de l'agro-écologie. Le quorum est atteint pour les deux assemblées.

C. Rossignol présente Jérôme Anthoine : nouveau Président Bio de Provence

L'ordre du jour porte sur

la feuille de route Ecophyto ;

la présentation des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) par M. Malterre de la DGAL ;

les appels à projets GIEE et 30 000 ;

la feuille de route capitalisation des GIEE ;

puis le PRDAR pour validation.

**1. Feuille de route Ecophyto**

**Actualités :** Frédérique MAQUAIRE, DRAAF

**voir diaporama n°2**

Un nouveau plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques a été publié fin avril. Ce plan d'action va être intégré au plan d'action national Ecophyto II pour aboutir à un plan Ecophyto II+ dont le projet sera soumis à consultation publique au cours de l'été.

La déclinaison régionale du plan Ecophyto II+ se matérialisera par une nouvelle feuille de route régionale à valider en 2019.

**Les Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) :**

Frédéric MALTERRE, DGAL, adjoint chef bureau semences et protection intégrée des cultures

**voir diaporama n°1**

Ce bureau est en charge de la coordination globale du plan Ecophyto et de la mise en œuvre des CEPP par une cellule dédiée.

Le dispositif des CEPP est une action phare d'Ecophyto II, inspiré des certificats d'économie d'énergie. Les distributeurs sont les « obligés ». Les entreprises de conseil agréées sont les « éligibles ». Pour être éligible, il convient d'en faire la demande. Aucune demande n'a été réceptionnée ce jour, par conséquent pas d'éligibles pour le moment.

L'appel à contribution pour l'élaboration d'actions standardisées est toujours en vigueur. A ce jour 36 actions sont validées : Site web : <http://alim.agriculture.gouv.fr/cepp>

Le dispositif permet d'établir un catalogue des techniques permettant de réduire utilisation ou les impacts des PPP

le bilan en fin de 1<sup>re</sup> année complète de fonctionnement (2017) montre que 1/3 des entreprises concernées ont effectué des demandes pour 1,8 millions de CEPP demandés. Ces CEPP portent en premier sur le biocontrôle en particulier le soufre, les variétés résistantes (blé tendre) et les outils d'aide à la décision (OAD). Il y a des demandes significatives pour certaines entreprises (notamment une coop qui a monté le dossier). Pour le moment , peu de demandes sur le matériel (les distributeurs n'en sont pas vendeurs). Un bilan sera publié avant 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Perspectives :

- Pérennisation du dispositif, annoncée dans plan d'action gouvernemental, prévu dans loi EGA article 15 ;

- Élargissement à l'outre-mer ;

- Fixation d'objectif intermédiaire avant 2021 ;

- en suspens : articulation avec la séparation de la vente et du conseil (Il est prévu que le gouvernement légifère par ordonnance dans le même article) ;

- importance de la mobilisation des acteurs pour la proposition d'actions standardisées. Tout le monde peut être pétitionnaire pour proposer une action standardisée sauf la DGAL.

Un groupe de travail est constitué sur la séparation vente / conseil : il débat sur ses modalités et sur articulation avec CEPP

Claire MONOT, UNEP : Les entreprises faisant de l'application en prestation de service sont-elles éligibles ?

Frédéric MALTERRE, DGAL : Non, ce sont des utilisateurs finaux donc non obligés (car utilisateurs) et non éligibles (il faut être agréé conseil).

Gérard ROCHE Légumes de France : où les agriculteurs vont-ils gagner quelque chose ? Avec les CE énergie, ils ont pu vendre leurs CEE et ont financé leur investissement. Avec les CEPP, ils prennent le risque et ne gagnent rien.

Légumes de France a proposé des actions standardisées sur macro-organismes : tout a été refusé à part Macrolophus. C'est un problème pour les petites filières.

Frédéric MALTERRE, DGAL : L'évaluation économique se joue dans la relation commerciale avec le distributeur mais cela ne concerne pas l'administration. L'intérêt en tant que tel est sur la réduction des utilisations.

En ce qui concerne les fiches actions standardisées, la commission examine toutes les propositions. Si les éléments apportés par le pétitionnaire ne sont pas suffisants pour estimer la réduction et l'aspect économique, l'instruction est plus longue. Il n'y a aucun problème pour prendre en compte toutes les propositions pour peu qu'on ait tous les éléments. Tout ce qui est bien rodé : trichogramme maïs, etc. est passé. Les firmes ont rapidement proposé leurs produits de biocontrôle. Il est étonnant que la conversion à l'agriculture biologique n'ait pas fait l'objet d'une proposition.

Marie-Thérès ARNAUD, CRA : demande que la composition de la commission soit diffusée.

**Bilan Ecophyto 2017** : Frédérique MAQUAIRE, DRAAF

- Focus sur le réseau DEPHY- ferme : Frédérique MAQUAIRE, DRAAF

[voir diaporama n°2](#)

- Focus sur les JEVI et le Label Ville Nature : Alice Dubois, DRAAF pour Stéphanie GARRIDO, ARPE

[voir diaporama n°3](#)

**Perspectives Ecophyto 2018**

- Focus réseau d'épidémiosurveillance et Bulletin de santé du végétal

[voir diaporama n°2](#)

Le réseau monte en puissance, 196 BSV ont été publiés en 2017, un chiffre encore jamais atteint.

L'amélioration de la rédaction des bulletins port sur les contenus : adventices, utilisation des biocontrôle, analyse de risque mieux structurée  
Une charte éditoriale est en cours d'élaboration pour adapter la lecture sur les formats numériques.

Claire MONOT, UNEP : Est il possible de connaître quel type d'utilisateur est abonné au BSV?  
Florence FRAISSE, CRA : Oui, une analyse par catégorie est possible.

- Focus sur une action de communication : journée d'action régionale : Med Agri oct 2018  
[voir diaporama n°2](#)

**Vote :**

**La feuille de route Ecophyto 2018 est adoptée à l'unanimité**

## **2. Reconnaissance des groupes « 30 000 »**

---

Frédérique MAQUAIRE, DRAAF

Deux candidatures ont été réceptionnées. Les deux groupes sont animés par la chambre d'agriculture du Var. Le comité d'évaluation est le comité des financeurs qui s'est réuni le 18 mai 2018.

[voir diaporama n°4](#)

**Candidature groupe viticulture CA 83 :**

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

**Candidature groupe maraîchage CA 83 :**

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

François MARCADET, CIVAM : Un groupe peut il être à la fois 30 000 et GIEE ?

Claude BALMELLE, DRAAF : oui

François MARCADET, CIVAM demande une note technique sur le financement de l'accompagnement, mécanismes de complémentarité...

## **3. Reconnaissance groupes GIEE**

---

Jérôme HORS et Claude BALMELLE, DRAAF

[voir diaporama n°5](#)

Le 7<sup>ème</sup> AAP a été lancé en décembre 2017, examen par le comité d'évaluation réuni le 25 mai 2018.  
6 AAP de début 2015 à fin 2017, 26 GIEE ont été validés.

La DRAAF remercie Michel Bariteau, Président INRA qui examine toutes les candidatures.

**Candidature Coop Azur :**

Accompagnement par Thierry Savio (ex CA 83 travail sur BV Carcès et GIEE Plan de la Tour, embauché par coop azur)

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

Joane MUSSET, Conseil Régional : a suggéré à Coop de France de travailler sur le lien Agro-écologie / économie (sélection parcellaire pour un paiement différencié sur qualité et environnement)

Un travail a déjà commencé avec la cave de Lambesc.

**Candidature Syndicat des producteurs avicoles des Hautes Alpes : état des lieux et développement de la filière avicole haute-alpine**

Le comité d'évaluation a proposé d'ajourner le dossier, insuffisamment abouti.

Christophe BAUVINEAU, Bio de PACA : Le projet n'est pas vraiment dans l'esprit GIEE

Maison régionale de l'élevage : Beaucoup de développements de projets avicoles, également petits ateliers porcins, pas structurés au niveau régional ☹️ filières à structurer (cf discussions EGA)

**Vote : avis ajournement à l'unanimité**

**Candidature de l'Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras « mise en place d'une filière de valorisation de la production laitière bovine et obtention de la reconnaissance de ce fromage sous SIQO »**

Accompagnement CA 05

Le comité d'évaluation a proposé d'ajourner le dossier, insuffisamment abouti.

Remarque : L'INAO a été contactée, une réunion a eu lieu en 2017. Projet intéressant, il y a des usages, mais travail à faire sur cahier des charges.

L'INAO accompagnera les producteurs

François MARCADET, CIVAM : La démarche de capitalisation permettra de prévenir les structures déposant les dossiers, notamment pour des projets au départ à visée plutôt économique

Ex : accompagnement des pratiques

Claude BALMELLE, DRAAF : certaines filières contactent le SREDDT avec le projet et le souhait de monter un GIEE et demandent un accompagnement. Sur les 2 précédents dossiers : aucun contact préalable

Christian Gély, CRA : dossier plus abouti que le précédent : la CA 05 et MRE ont plus de compétences sur la filière bovine qu'en aviculture.

Claude BALMELLE, DRAAF : objectif clairement affiché : élaboration d'un cahier des charges à présenter à l'INAO. Mais à ce stade on est encore trop en amont du corps de labellisation des GIEE (plan d'actions, calendrier et objectifs clairs)

Véronique FAJARDI, DRAAF : Le groupe a intérêt à se rapprocher des collectivités qui portent un PAT dans le département.

**Vote : avis ajournement à l'unanimité**

**Candidature Vergers de Beauregard : les éco-vergers de Basse Durance**

Il sera demandé au porteur de projet : un diagnostic par exploitation et les éléments sur la démarche mise en œuvre par les exploitations (appropriation) et une diffusion des résultats élargie.

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

**Candidature CETA des serristes du Vaucluse : recherche d'une meilleure qualité de produits par des techniques agronomiques alternatives**

Florence FRAISSE, CRA : un intéressant partenariat GIEE / station expérimentale

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

**Candidature GDA Apt : développer l'AE sur les cultures pérennes des coteaux méditerranéens par l'implantation de couverts végétaux temporaire**

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

**Candidature AgriBio 06 : cultivons la biodiversité pour améliorer les performances**

**Vote : avis favorable à l'unanimité**

**Perspectives 2018 :**

AAP en cours sur l'animation : clôture des candidatures au 15 juin

Prochain 8<sup>ème</sup> AAP commune GIEE / 30 000 avant été

#### **4 . Coordination de la capitalisation des GIEE : feuille de route**

---

Florence FRAISSE, CRA

[voir diaporama n°6](#)

Volet 1 : assistance technique

Volet 2 : diffusion et communication résultats

Volet 3 : rendre visibles les GIEE

Giee.fr en ligne depuis ce printemps : publications par la CRA (même si site un peu en maintenance)

19 GIEE en ligne actuellement pour PACA

**Vote : plan d'action adopté à l'unanimité**

#### **Conclusion**

---

Véronique FAJARDI remercie les participants.

La mise en œuvre de la déclinaison du plan Ecophyto II a conduit à une évolution de la gouvernance régionale. Précédemment, le CROS (comité régional d'orientation et de suivi) permettait d'inviter l'ensemble des acteurs pour leur permettre d'avoir annuellement une vision transversale de l'avancement du plan. Désormais, la Commission de l'Agro-écologie a une composition plus restreinte et définie par arrêté préfectoral et a une vocation de pilotage plus affirmée.